

ECO DESIGN

aspects réglementaires et juridiques

synthèse du 22 juin 2011 -OREE



QUELS ENJEUX POUR LE DESIGN DEMAIN ?

- **Intégrer l'approche systémique dans sa dimension complexe : les différentes boucles du cycle de vie, les interdépendances**
- **Contexte de conception : quelles sont les informations attendues ?**
 - énergies
 - énergies grise
 - santé
 - émissions CO2
 - toxicité...
- **Les indicateurs diffèrent suivant les pays, suivant les modes de calcul, suivant les périmètres concernés...**
 - > **Comparer ce qui peut l'être**



CADRES REGLEMENTAIRES MAIS ESPRIT CRITIQUE !

- Qui certifie, qui contrôle et quels intérêt cela sert ?
- Le cadre de loi : quel niveau ? mondial/européen/français ?
- S'appuyer sur les réglementations dont les décrets d'applications sont en vigueur
- Croiser les informations, multiplier les sources, questionner
- Pratiquer une veille > évolution rapide



alliance française des designers

MESURER LES IMPACTS : QUELLES DONNEES DISPONIBLES ?

- **ACV ou ecobilan, démarche volontaire, encadrée par la norme internationale ISO 14040**
 - **FDES fiches de déclaration environnementale et sanitaire, démarche volontaire, encadrée par la norme française NF P 01 010**
- > **comptabilisation des flux entrants et sortants du système. Les résultats diffèrent selon les scénarios envisagés.**
- > **energies consommées : énergie grise**
- > **GES : bilan carbone**



NORMES, LABELS ET CERTIFICATIONS

On distingue deux types de référentiels :

- **OBLIGATOIRE**

Une **norme** est un référentiel commun destiné à harmoniser un secteur.

- **FACULTATIF**

Une **certification** est une procédure validée par un organisme indépendant pour un produit ou un service.

Un **label** est une démarche volontaire qui valide un processus conforme à un cahier des charges.

Une **appellation** concerne l'origine et la qualité d'un produit.



SUBSTANCES CHIMIQUES ET ÉCO-TOXICITE

Directive européenne REACH

en vigueur depuis le 1er juin 2007

«Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals »

- **CMR = Cancérigène Mutagène Reprotoxique**
- **R+chiffre (ex : R57) = phrases de risques**
- **CLP = Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures (au sein de l'UE)**
- **SGH = Système Global Harmonisé de classification et d'étiquetage (international)**



SUBSTANCES CHIMIQUES ET ÉCO-TOXICITE

Selon la directive REACH, les matériaux et produits contenant ces substances doivent faire l'objet d'une

Fiche de Déclaration de Sécurité = FDS

Elle indique la toxicité, l'irritabilité et leur niveau de dangerosité.



DECHETS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES

Directive européenne DEEE (2002/96/CE)
en application depuis le 22 juillet 2005

- Réduire la toxicité et la quantité des DEEE
- Promouvoir la réutilisation, le recyclage, et la valorisation des appareils entiers et de leurs composants.
- Responsabiliser les producteurs.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux dès la conception.
- Intégrer les coûts de traitement des produits en fin de vie.
- Financer l'élimination des DEEE de la collecte à la valorisation.



COMPOSANTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES

**Directive européenne RoHS (2002/95/CE)
en application depuis le 1er juillet 2006**

«Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques »

Catégories concernées :

gros & petits appareils ménagers / équipements informatiques / matériel grand public / matériel d'éclairage / outils électriques et électroniques / jouets, équipements de loisirs et de sport / distributeurs automatiques



LA QUESTION DES MATERIAUX

Un matériau écologique n'existe pas, il faut penser l'**usage**, le cycle de vie du matériau et de ses **finitions**.



- D'où vient t'il ? par qui ? comment ?etc...
- Transparence des informations (où sont les usines, les ramifications ? etc...)
- Données vérifiables, quantifiables (auto-déclaratif ou pas ?)
- Existence des circuits de collecte et filiales de recyclage
- Dimension sociale !

> Aller au delà du discours marketing !



QUEL ETIQUETAGE OBLIGATOIRE ?

- **Polluants volatils**
- **Produits chimiques et substances toxiques**
- **Performance énergétique**
- **Consommation carburant + co2**
- **Catégorie de polymères (qui se différencie du système de codage d'identification des résines, non obligatoire)**



LA QUESTION DES EMBALLAGES

- **Les emballages en matière plastique et les emballages souples doivent répondre aux exigences des législations française et européenne en matière d'environnement, suivant le **Code de l'environnement** (art.R543-42 à R543-49)**

Prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages,

par ex «L'emballage doit être conçu, fabriqué et commercialisé de manière à permettre sa **réutilisation ou sa valorisation, y compris son **recyclage**, et à **réduire au minimum son incidence sur l'environnement**»**



LA LOI DE GRENELLE 2

- **Mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'environnement. (promulguée le 12 juillet 2010)**

- **rappel art.46 Loi Grenelle**

«La politique de réduction des déchets, priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement, sera renforcée de **l'écoconception du produit** à sa fabrication, sa distribution et sa consommation jusqu'à sa fin de vie. La responsabilité des producteurs sur les **déchets issus de leurs produits** sera étendue en tenant compte des dispositifs de **responsabilité partagée** existants et la réduction à la source fortement incitée»



ENCADREMENT JURIDIQUE LARGE

Prise en compte du cadre juridique dans toutes les **interactions entreprise/designer** :

- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006
- Loi sur l'air (LAURE 1997)
- Grenelle 2 et biodiversité (lois relatives à la protection de la faune, flore)
etc

> sites de production, acheminements, etc...



ET CONCRÈTEMENT ?

- **Savoir rechercher l'info et la comprendre**
- **Intégrer les contraintes**
- **Réfléchir sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou du service**
- **Minimiser voire supprimer les risques pour la santé et l'environnement**
- **Travailler en concertation et en amont avec les différents acteurs (industriels, distributeurs, fabricants, etc...)**
- **Maîtriser les paramètres et éviter le greenwashing...**

> **Éco-design = innovation !**



merci de votre attention

